

En préambule les DP demandent que toutes les annexes soit remises respectivement aux DP (ayant posés les questions concernées) afin d'éviter de les recevoir 48h avant la date limite d'envoi...**des questions du mois suivant.**

<b>Question 2007.05.01</b>	
Qu°	Les DP demandent à connaître le nombre de CDD rémunérés à la B-SCALE PNC.
Rép	
<b>Question 2007.05.02</b>	
Qu°	Les DP demandent que tout PNC en contrat CDD soit transformé en CDI dès lors qu'il a effectué 6 mois de période d'essais. Les DP demandent à connaître la liste des PNC actuellement en CDD à BRITAIR.
Rép	
<b>Question 2007.05.03</b>	
Qu°	Les DP demandent à connaître la date de réunion de la commission paritaire demandée par l'UGICT PNC CGT BRITAIR concernant le différend collectif des temps partiels PNC.
Rép	
<b>Question 2007.05.04/ Question 2007.04.04</b>	
Qu°	<b>Question 2007.01.21</b>
Qu°	Les DP demandent où en est Brit Air concernant le lissage des salaires pour les PN en temps partiel ou mi-temps.
Rép	<i>Les OS ont été destinataires d'un projet de texte en ce sens qu'elles n'ont pas souhaité signer. Ce projet leur sera à nouveau soumis.</i>
<b>Question 2007.02.12</b>	
Qu°	Les DP demandent si la DRH va soumettre aux OS un nouveau <b>PROJET</b> de texte. Les DP rappellent que c'est un <b>PROJET</b> de texte qui doit reprendre certaines des modifications demandées par les OS. Les DP demandent à la DRH quelles sont les modifications prises en compte.
Rép	<i>La Direction soumettra un projet de texte aux organisations syndicales. La Loi prévoit une exclusivité d'information aux organisations syndicales lorsqu'il s'agit de négociation d'accords.</i>
Les DP demandent quand la Direction soumettra le projet de texte aux organisations syndicales.	
Rép	<i>Le texte a été proposé le 6 juin 2005 pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Certaines OS ayant demandé à la Direction de reprendre les discussions sur ce sujet, une réunion sera organisée fin mai 2007 afin de reprendre intégralement le dossier.</i>
<b>QUESTION MAI 2007: Aucune réunion n'a été programmée sur le sujet fin mai 2007. Les DP demandent à connaître en salle la date réelle de réunion.</b>	
<b>Question 2007.05.05 /Question 2007.04.05</b>	

Qu°

**Question 2007.01.29**

Qu° Les DP demandent une liste C/C en mentionnant leur nomination au choix ou à l'ancienneté.

Rép *Les mémos internes administratifs diffusés aux PNC précisent si les nominations ont été effectuées à l'ancienneté ou au choix.*

**Question 2007.02.15**

Qu° La réponse nébuleuse à la question posée montre bien que les nominations C/C, **1/3 au choix, 2/3 à l'ancienneté** reste opaque (dans les cas contraires BRITAIR doit être en mesure de fournir aux OS tous les mémos relatifs aux promotions C/C depuis la signature de la Convention PNC!. Les DP demandent si Brit Air est prêt à clarifier cette règle avec les OS en mettant en place un texte plus évident, approprié, stimulant, voire excitant.

Rép *Sur l'ensemble des nominations effectuées depuis mai 2001 les quotas ont été respectés. Ceci étant dit, nous pouvons envisager de prendre comme période de référence une année IATA et effectuer un contrôle des quotas à l'issue de chaque année IATA.*

Les DP demandent si « *de prendre comme période de référence une année IATA et effectuer un contrôle des quotas à l'issue de chaque année IATA* » est envisageable ou cela va être fait.

Rép

*En absence de précision du texte conventionnel et suite accord unanime des DP PNC, les quotas de choix seront calculés par année IATA. Les textes conventionnels seront amendés après signature des DS.*

**QUESTION MAI 2007: Les DP ont été informé par les DS qu'aucun texte n'a été soumis à signature sur ce sujet.**

**Question 2007.04.06**

Qu°	<b>Question 2006.12.44 (UGICT)</b>
	<p>Les DP demandent qu'un arrêt maladie initial débouchant (sans reprise de travail entre temps) sur une hospitalisation ne soit pas prise en compte concernant la prime de métier.</p> <p><i>Rép</i> <i>En application de l'accord, c'est la date de l'hospitalisation qui est prise en compte.</i></p> <p><i>Toutefois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2006, s'il y a continuité (sans interruption de l'arrêt), entre la maladie et l'hospitalisation (hors soin déambulatoire), l'arrêt sera intégralement considéré comme temps d'hospitalisation pour le versement de la prime de métier.</i></p>
<b>Question 2006.12.09 (CFDT)</b>	
Qu°	<p>Un PNC hospitalisé aux urgences après un accident domestique sérieux entaille profonde, avec une sortie des urgences le jour même, s'est vu refuser auprès de BRIT AIR sa prime d'assiduité malgré le fait qu'il ait fourni à la DRH un justificatif. Le médecin urgentiste l'a cependant arrêté neuf jours.</p> <p>Les DP demandent comment un accident avec AM ne peut-il pas être considéré comme un constat médical sérieux ? Cela doit-il amputer la bonne volonté des PNC ?</p> <p>L'hospitalisation pour ce genre d'urgence peut se faire sur une journée entraîne une pénalité sur la prime de métier, alors qu'une hospitalisation sur de la chirurgie de complaisance ou d'esthétique par exemple ne sera pas pénalisée car l'hospitalisation se fera sur plusieurs jours. La Direction imagine t-elle qu'un PNC ira à l'hôpital passer une journée aux urgences pour ne pas perdre sa prime de métier ?</p> <p>Les DP demandent de revoir cet a priori sur une journée d'hôpital = pas de versement de la prime.</p> <p>Une incapacité partielle de travail est suffisamment pénalisante, pour ne pas rajouter une perte financière supplémentaire à un cas précis.</p>
Rép	<i>La direction maintient sa position.</i>
<b>Question 2007.01.14</b>	
Qu°	<p>Les DP regrettent et contestent la réponse de la direction donnée aux QDP de l'UGICT et de la CFDT. Il n'est pas acceptable pour les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- qu'un arrêt maladie, initial débouchant (sans reprise de travail entre temps) sur une hospitalisation, entraîne une pénalité sur la prime de métier</li> <li>- qu'une hospitalisation d'urgence qui peut se faire sur une journée entraîne une pénalité sur la prime de métier</li> <li>- qu'une hospitalisation sur de la chirurgie de complaisance ou d'esthétique, ne sera pas pénalisée, car l'hospitalisation se fera sur plusieurs jours</li> <li>- qu'un accident avec AM n'est pas considéré, par Brit Air comme un constat médical sérieux.</li> </ul> <p>Les DP rejoignent la demande des DP CFDT, et demandent de revoir cet a priori sur une journée d'hôpital = pas de versement de la prime.</p>
Rép	<i>Cette demande de modification du texte du 18 janvier 2006, sera transmise aux OS signataires</i>
<b>Question 2007.02.11</b>	
Qu°	Les DP demandent à connaître la réponse des OS signataires. Une des OS signataire est même demandeur de la modification de ce texte.
Rép	<i>Sujet en cours, pas de réponse.</i>
Les DP demandent les avancements du sujet en cours.	

*Rép* A la suite de la demande de plusieurs OS, la Direction prend la décision de modifier le texte comme suit à compter de ce jour :

*TITRE IV –1 . Prime de métier*

*A la place de « les accidents du travail, les maladies ou accidents avec hospitalisation ainsi que l'invalidité et l'inaptitude vol pour maternité sont exclus de l'application de cette mesure »*

*devient « sont exclus de l'application de cette mesure,*

- les accidents du travail,*
- les inaptitudes temporaires de vol prononcées par le CEMPN, par le médecin du travail ou pour maternité,*
- et les maladies ou accidents nécessitant un acte chirurgical dans un hôpital ou une clinique en ambulatoire ou avec hospitalisation ».*

**QUESTION MAI 2007: Les DP demandent que toute hospitalisation soit exclus de cette mesure et que la prime de metier soit versée uintégralement lorsque le PNC exerce son métier, nous rappelons que cette prime est une prime de métier .**

**Question 2007.05.07**

Qu° Les DP demandent à connaître le nombre de PNC n'ayant pas perçu de prime de métier au second semestre.

*Rép*

**Question 2007.05.08**

Qu° Les DP demandent à connaître le nombre de PNC n'ayant pas perçu de prime de métier au second semestre avec bonification.

*Rép*

**Question 2007.05.09**

Qu° Les DP demandent à connaître le nombre de PNC ayant perçu une seule prime de prime de métier sur l'année IATA.

*Rép*

**Question 2007.05.10**

Qu° Les DP demandent à connaître le nombre de perte de licence PNC depuis 2002.

*Rép*

**Question 2007.05.11/ Question 2007.04.11**

Qu° Les DP souhaitent connaître le nombre de vols, le nombre de CRCDB, le % CRCDB, le nombre de minutes associées et les étapes/lignes les plus touchés concernant les dépassements d'heure aux temps forfaitaires pour l'année IATA 2006/2007.

*Rép Réponse ultérieure .*

**QUESTION MAI 2007: les DP veulent la réponse ultérieure.**

**Question 2007.05.12 / Question 2007.04.12**

Qu° Les DP demandent le nombre de CET PNT/PNC ouvert à ce jour et le nombre total des jours dû par fonction.

<i>Rép</i>		<i>Nombre de jours</i>
	<i>PNC</i>	<i>914</i>
	<i>PNT</i>	<i>1512</i>

Les DP demandent à connaître le nombre de jours utilisés ou rémunérés par des PNC depuis la signature de l'accord CET.

**Question 2007.05.13 / Question 2007.04.13**

Qu° Les DP demandent combien de PN ont fait la demande de 3 CP supplémentaires en ne posant pas de CP en juillet et août.

*Rép 52 PNT et 69 PNC.*

Question MAI 2007: Les DP demandent combien de PN se sont vu refusé ces 3 jours pour diverses raisons.

**Question 2007.05.14/ Question 2007.04.14**

Qu° Les DP demandent combien de demandes de plus de 15 jours de CP ont été acceptées.

*Rép Ce nombre, comptabilisé pour l'été 2007, tel que connu à ce jour, sera joint au compte-rendu*

Question MAI 2007: Les DP demandent le nombre qui n'a pas été joint au compte rendu

**Question 2007.05.15/ Question 2007.04.29**

Qu° Les DP demandent quand les PN, qui n'ont pas posé de CP en juillet et août, verront leurs compteurs CP créditer de 3 CP supplémentaires.

*Rép Courant mai 2007*

Question MAI 2007: Les DP demandent pourquoi les PNC n'ont pas vu à ce jour leur « compteur sur Tomi » crédité des 3 CP supplémentaires.

**Question 2007.05.16/ Question 2007.04.41**

Qu° **Les DP espère d'avoir enfin une réponse au QDP 2005.03.28 « De nombreux PNC sont désorientés par rapport aux médicaments prescrits ou détenus et utilisables dans le cadre de l'exercice de leur profession de navigant. Les DP demandent que la médecine du travail fournisse une liste exhaustive des médicaments types non autorisés. »**

Les DP signalent qu'à partir de septembre 2007 le ministre de l'Intérieur condamnera sévèrement les utilisateurs de certains médicaments (considéré en tant que stupéfiant) en voiture, bus, avion,...

*Rép Question adressée aux médecins du travail de Morlaix, Lyon et Paris.*

Question MAI 2007 : Les DP demandent à connaître la réponse de la question adressée aux médecins

**Question 2007.05.16/ Question 2007.04.48**

Qu°

**Question 2006.12.32**

Les DP demandent les HDV équivalentes pour les jours, DEL-RE DP/CE, DEL-RE, DEL, DELM, DELA, pour les volontaires et non volontaires, mois par mois, depuis janvier 2006.

**Rép** *Cette étude nécessite un délai de traitement. Elle sera transmise dès que possible.*

Les DP demandent d'avoir enfin les données demandées.

Les DP rappellent à la Direction qu'un texte a été signé en 2006, article IX 1.1.2 C Rémunération, de l'accord Droit syndical « **Il sera établi et communiqué chaque mois une moyenne par secteur, par catégorie de volontariat,...** »

Les déléguées sont dans l'incapacité de vérifier leurs rémunérations. Un exemple : une déléguée, non volontaire, est créditée 4 h 19 pour une DEL-RE un autre délégué, non volontaire, pour la même réunion le même jour 4 h 42.

Rép

*Une étude informatique en cours permettra de corriger les erreurs de calcul intervenues. Les rémunérations seront corrigées avec effet rétroactif.*

**QUESTION MAI 2007 : Les DP demandent à connaître les HDV équivalentes pour les jours, DEL-RE DP/CE, DEL-RE, DEL, DELM, DELA, pour les volontaires et non volontaires, mois par mois, depuis janvier 2006.**

**Question 2007.05.17/ Question 2007.04.49**

Qu°

**Question 2006.12.41**

Les DP demandent à la Question 2007.01.42 s'il est toutefois possible d'obtenir une carte GP sans avoir cumulé 10 ans d'ancienneté. Vous n'êtes pas sans savoir que plusieurs personnes l'ont obtenue malgré une ancienneté inférieure à 10 ans.

**Rép** *Dans certains cas il est possible de délivrer une carte professionnelle personnelle retraitée sans condition d'ancienneté notamment lorsque l'inaptitude fait suite à une maladie professionnelle ou à 'un accident du travail*

**Question 2007.01.13**

Pour éviter toute ambiguïté, lors de délivrance d'une carte professionnelle personnelle retraitée sans condition d'ancienneté, les DP souhaitent que la direction organise une réunion avec tous les OS, afin de définir des règles de délivrance d'une carte professionnelle personnelle retraitée sans condition d'ancienneté.

**Rép** *Il n'y a aucune ambiguïté quant aux conditions d'attribution ou non d'une carte professionnelle personnelle retraitée. Ces conditions seront mentionnées dans le texte réglementaire qui sera diffusé prochainement.*

Les DP demandent ce que le DRH entend par « PROCHAINEMENT ».

Rép

*Le texte réglementaire n'est pas paru.*

**QUESTION MAI 2007 : le DP demandent que tout PNC ayant perdu sa licence obtienne sa carte GP même si celui-ci n'a pas pu cumulé les 10 ans d'ancienneté.**

**Question 2007.05.18/ Question 2007.04.55**

Qu°

Les DP demandent si le poste (organigramme DOV) « chargée de mission », est supprimée et si ce poste est remplacé par un autre.

*Rép* *Ce poste non gréé est supprimé.*  
*Par contre, un 3 ème poste de chef PNC adjoint a été ouvert et sera gréé à partir du 01 juin 07.*  
**Question MAI 2007 : Les DP demandent à connaître l'appel d'offre de ce 3<sup>ème</sup> poste de chef PNC adjoint**

**Question 2007.05.19/ Question 2007.04.57**

*Qu°* Titre IX Liberté syndicale représentation collective droit d'expression du PN  
IX-1.1.3 Relations entre la compagnie et (ou les) Syndicat(s)  
*...D'autre part, la Direction s'engage à répondre dans les meilleurs délais aux lettres émanant du...*  
Les DP demandent une réponse soit donnée aux nombreux courriers envoyés par l'UGICT depuis début 2006. (exemple DREC sur la rotation GOA/CDG/BIO/CDG)

*Rép* *Les réponses seront envoyées prochainement (réponse négative concernant le courrier cité en exemple)*  
**Question MAI 2007 : Les DP demandent que l'attribution du droit au repas DREC tel que pratiqué au programme hiver soit rétabli sur la rotation GOA/CDG/BIO/CDG afin d'éviter de remettre « le feu au poudre » au conflit sociaux PNC.**

**Question 2007.05.20/ Question 2007.04.67**

*Qu°* Les DP pourquoi un bilan de compétence à travers le DIF est refusé au PNC alors que la DRH avait donné son accord en reunion DP.

*Rép*

**Question 2007.05.21/ Question 2007.04.68**

*Qu°* Les DP demandent le nombre d'arrêts maladie de 24 hrs, sur l'année IATA 2006/2007.

*Rép* **Question MAI 2007 : Les DP demandent à connaître l'évolution de ces chiffres sur les 5 dernières années**

*Nombre arrêts Maladie*  
*Année IATA (01/04/2006 au 31/03/2007)*

<i>Durée (jrs)</i>	<i>PNC</i>	<i>PNT</i>
<i>24 h</i>	<i>78</i>	<i>27</i>

**Question 2007.05.22/ Question 2007.04.69**

*Qu°* Les DP demandent le nombre d'arrêts maladie de 48 hrs, sur l'année IATA 2006/2007.

**Rép** Question MAI 2007 : Les DP demandent à connaître l'évolution de ces chiffres sur les 5 dernières années

*Nombre arrêts Maladie  
Année IATA (01/04/2006 au 31/03/2007)*

<i>Durée (jrs)</i>	<i>PNC</i>	<i>PNT</i>
<i>48 h</i>	<i>116</i>	<i>53</i>

**Question 2007.05.23/ Question 2007.04.70**

**Qu°** Les DP demandent le nombre d'arrêts maladie supérieure à 48 hrs, sur l'année IATA 2006/2007.

**Rép** Question MAI 2007 : Les DP demandent à connaître l'évolution de ces chiffres sur les 5 dernières années

*Nombre arrêts Maladie  
Année IATA (01/04/2006 au 31/03/2007)*

<i>Durée (jrs)</i>	<i>PNC</i>	<i>PNT</i>
<i>Plus de 48 h</i>	<i>402</i>	<i>280</i>

**Question 2007.05.24**

**Qu°** Les DP demandent à connaître le cout en moyen (et non pas une statistique) pour Brit Air d'une journée de réunion : d'un salarié PNT, d'un salarié PNC, d'un salarié PS sur les 3 derniers mois.

**Rép**

**Question 2007.05.25**

**Qu°** Les DP demandent la position de BRITAIR sur les aménagements de la sous-partie Q demandée par la DGAC avnt le 15 mai 2007.

**Rép**

**Question 2007.05.26**

**Qu°** Les DP demandent que les PN en mise en place le samedi au départ de LYON obtiennent sans contestation un droit au repas lorsque la mise en place est programmée à 13H50 locale avec pour obligation de se présenter au comptoir AF H-60 pour retirer les coupons de vol.

**Rép**

**Question 2007.05.27**

**Qu°** Les DP demandent à connaître le nombre de départ de PNC BRITAIR vers AIR France depuis janvier 2007.

**Rép**

**Question 2007.05.28**

Qu° Les DP demandent pourquoi le CRJ 700 ZK n'a toujours pas de digicode sur la porte blindée, pourquoi aucune assistance ne peut être apportée aux PNT en cas de double incapacité et/ou pourquoi il est exempté de mesure de sûreté en vol lorsque la porte reste ouverte du bloc départ au bloc arrivée.

Les DP demandent si c'est BRITAIR considère que c'est un NO-GO ou si le CRJ 700 ZK vole dans l'illégalité réglementaire?

Rép

**Question 2007.05.29**

Qu° Les DP demandent à connaître si des dossiers d'harcèlement sur des PNC sont actuellement traités à BRITAIR.

Rép

**Question 2007.05.30**

Qu° Les DP demandent que des bornes WI-FI soient installées dans les salles PN et que la porte de la salle PN ORLY soit enfin réparée..

Rép

**Question 2007.05.31**

Qu° Les DP demandent à connaître quand la Direction BRITAIR va respecter ses engagements pris dans le protocole de négociation du 9 juin 2004.

Rép

**Question 2007.05.32**

Qu° Les DP demandent à connaître le nombre de jours d'activité réalisé par PN du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2007

Rép

**Question 2007.05.33**

Qu° Les DP demandent que tous les services en vol soit suspendus tant que les conclusions de l'enquête relatif à l'accident d'une hôtesse (survenu en vol de croisière) ne soient connus. Cette mesure de protection doit permettre de modifier les procédures en cours et/ou apporter d'une ou plusieurs actions correctives évitant ainsi que BRITAIR ne soit condamné pour faute inexcusable de l'employeur.

Rép

**Question 2007.05.34**

Qu° Les DP demandent que l'attribution des chambres d'hôtels négociées par l'UGICT PNC lors des levers-tôt soit étendue aux arrivées tardives.

Rép

**Question 2007.05.35**

Qu°	<p>Les DP demandent qu'un système d'échange remboursement taxi contre chambre d'hôtel soit mis en place pour l'ensemble des PN BRITAIR.</p> <p>les DP voudaient une note récapitulative concernant les droits et devoirs des PN qui utilisent les chambres d'hotel pour un lever tot: le PN a t il droit a une montée au terrain? A-t-il une indemnité repas? ETC.... Un certain flou subsiste .</p>
Rép	
<b>Question 2007.05.36</b>	
Qu°	<p>Les DP demandent que le droit au repas France soit revalorisé à 22 euro, cette somme couvrant à peine un repas standart dit « forme et quilibre » au novotel café à Roissy.</p>
Rép	
<b>Question 2007.05.37</b>	
Qu°	<p>Les DP souhaitent savoir si des candidats ont été retenus pour le poste de representant exploitation PARIS.</p>
Rép	
<b>Question 2007.05.38</b>	
Qu°	<p>Les DP demandent deux membres PNC à la commission de sécurité des vols désignés par les organisations syndicales représentatives signataires du protocole d'accord concernant la securité des vols et l'exploitation des enregistreurs de vol.</p>
Rép	
<b>Question 2007.05.39</b>	
Qu°	<p>Les DP demandent à connaître le nombre, la fonction et le secteur des PNT quittant BRITAIR pour Transavia.</p>
Rép	
<b>Question 2007.05.40</b>	
Qu°	<p>Les DP demandent que la liste des numeros de téléphone et E-mails des PN soit réactualisée et diffusée aux PN.</p>
Rép	
<b>Question 2007.05.41/ 2007.04.22</b>	
Qu°	<p>Les DP veulent savoir si les modifications ont été effectivement faites sur le KHE et KHD.</p>
Rép	
<b>Question 2007.05.42/ 2007.04.25</b>	
Qu°	<p>Les DP veulent connaitre l'evolution du dossier. Une date est-elle connue?</p>
Rép	
<b>Question 2007.05.43 /2007.04.30</b>	

Qu°	Les DP veulent connaitre les avancements sur les oreillettes. Dans l'attente, nous souhaitons une solution rapide: casque de meilleure qualité que le précédent, ou autre produit afin de palier aux nuisances sonores importantes!
-----	---

*Rép*

**Question 2007.05.44/ 2007.04.53**

Qu°	Les DP insistent pour avoir une date concernant la mise à jour du carnet de vol.
-----	--

*Rép*

**Question 2007.05.45/ 2007.04.80**

Qu°	Les DP souhaitent connaitre la reponse d'Air France concernant l'accès à la cafeteria, à la boutique AIR France, aux BLS, au CE CDR LIGNE AIR FRANCE...
-----	---

*Rép*

